



Conditions Générales de Vente

« La Ferme des 1001 pattes »

1. **Parties concernées :**

Les présentes conditions générales de vente régissent la relation contractuelle entre « La ferme des 1001 pattes », ci-après dénommée « le Prestataire », et toute personne physique ou morale, ci-après dénommée « le Client », souhaitant bénéficier des prestations au sein de l'association « La Ferme des 1001 pattes » proposées par le Prestataire.

2. **Objet :**

Le Prestataire propose des prestations diverses ci-après dénommée. Ces séances sont destinées à promouvoir le bien-être, la thérapie et la détente par le biais de l'interaction avec les animaux.

3. **Prestations :**

Activités destinées aux scolaires, loisirs et à la petite enfance : le demandeur doit vérifier les risques d'allergies et de phobies des enfants dont il a prévu la sortie. Les enfants restent sous la responsabilité du demandeur durant toute l'activité.

Activités à destination des familles (atelier parent/enfant) : seuls les adhérents à l'association « La Ferme des 1001 pattes » peuvent accéder à ces ateliers. Le demandeur doit vérifier les risques d'allergies et de phobies des enfants dont il a prévu la sortie. Les enfants restent sous la responsabilité du demandeur durant toute l'activité. Le remboursement de l'activité est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence de l'enfant. Aucun report n'est possible.

Activités à destination des établissements spécialisés : Le demandeur doit vérifier les risques d'allergies et de phobies des enfants dont il a prévu la sortie. Les enfants restent sous la responsabilité du demandeur durant toute l'activité. Toute séance annulée le jour de la prestation sera facturée.

Activités à l'extérieur du site de la ferme : Le demandeur doit vérifier les risques d'allergies et de phobies des bénéficiaires. Un espace destiné à la séance est mis à disposition de l'association. Le prestataire ne peut être seul avec les bénéficiaires durant la séance. A minima un membre de l'équipe professionnelle du demandeur doit être présent. Le demandeur accepte les inconvénients relatifs à la présence animale (odeur, poils, plumes, souillures éventuelles) et a connaissance des risques de zoonoses éventuels. Les mesures d'hygiène en fin de séance (lavage des mains) sont à la charge du demandeur. Toute annulation le jour même de la prestation sera facturée.

Activités lors de manifestations exceptionnelles à l'extérieur du lieu ferme : Le demandeur accepte les inconvénients relatifs à la présence animale (odeur, poils, plumes, souillures éventuelles) y compris la présence de foin au sol et a connaissance des risques de zoonoses, d'allergies, et des phobies éventuels des participants. Pour le bien-être des animaux et en fonction des conditions météorologiques et ainsi que le nombre de participants à la manifestation, l'association se réserve le droit d'écourter sa participation ou de modifier le contenu des animations. Les véhicules de l'association doivent pouvoir être stationnés à proximité du lieu de la manifestation et ceux-ci doivent pouvoir être accessibles à au moins une heure avant le début de l'évènement. Un point d'eau sera accessible pour abreuver les animaux. Le demandeur se charge de mettre à disposition un endroit abrité pour le bien-être des animaux. Toute annulation le jour même de la prestation sera facturée.

Organisations d'anniversaire : un espace est mis à disposition pour le temps du goûter à la charge des parents. En dehors de l'animation, les enfants restent sous la responsabilité du parent présent durant l'anniversaire. Le demandeur doit vérifier les risques d'allergies et de phobies des enfants. Le remboursement de l'activité est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence de l'enfant. Aucun report n'est possible.

4. **Réservation :**

Le Client peut réserver une prestation de médiation animale en contactant le Prestataire par téléphone, par e-mail ou via tout autre moyen de communication mis à disposition. La réservation est confirmée une fois que le Prestataire a reçu le paiement intégral ou un acompte, selon les modalités convenues.

5. **Tarifs et Paiement :**

Les réservations sur le site internet sont soumises aux mêmes conditions de tarification, de remboursement et d'annulation. Les tarifs des prestations de médiation animale sont indiqués par le Prestataire et peuvent varier en fonction de la durée de la séance, du nombre de participants et des services complémentaires demandés. Le paiement s'effectue avant le début de la prestation, sauf accord contraire entre les parties. Pour les structures professionnelles (instituts médico-social, écoles, crèches, centres de loisirs), un acompte de 30 % doit être versé (virement ou chèque) à la signature du devis, sachant que le devis est valable 30 jours à partir de la date d'édition, le solde de 70 % sera à régler maximum dans les 8 jours suivant la fin de la prestation (virement ou chèque).



Conditions Générales de Vente

« La Ferme des 1001 pattes »

6. Conditions de résiliation :

Afin de maintenir la relation contractuelle (devis signé), le prestataire proposera des solutions alternatives (deux reports de séance, visite ou atelier).

En cas de force majeure si l'annulation est due à un évènement imprévisible et irrésistible (maladie grave, catastrophe naturelle, indisponibilité du personnel), la responsabilité du client sera limitée à une facturation à hauteur de 50 % du devis signé.

La responsabilité du client sera engagée à 80 % d'indemnisation du devis signé en cas d'annulation répétée deux fois (donc deux reports non tenus).

La responsabilité du client sera engagée à 80 % d'indemnisation du devis signé en cas d'annulation (sans report) le jour même de la prestation.

7. Responsabilités :

Le Prestataire s'engage à fournir les prestations de médiation animale, visites libres, ateliers parent/enfant, anniversaires, manifestations extérieures, séances à l'extérieur du site ferme dans le respect des normes de sécurité et de bien-être animal. Cependant, il ne saurait être tenu responsable des accidents, dommages ou incidents survenus lors de la prestation, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de sa part.

8. Confidentialité :

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles et médicales fournies par le Client dans le cadre de la prestation de médiation animale.

9. Modification des Conditions Générales de Vente :

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment. Les nouvelles conditions seront applicables aux réservations effectuées après leur publication sur le site internet du Prestataire ou tout autre support de communication.

En acceptant ces conditions générales de vente, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des termes et conditions qui régissent les prestations dans et en dehors du site de la ferme pédagogique.

Fait à Savigny le temple, le

Signature du Représentant de l'association « La Ferme des 1001 pattes »

Fait à, le

Signature du Client :